



# CHARTRE DES DEPLACEMENTS SCOLAIRES DOUX

## 1- CONFIANCE

Nous nous engageons à répondre à la confiance des parents qui nous confient leurs enfants sur la ligne de déplacements doux.

Si l'enfant n'est pas d'accord pour prendre la ligne, c'est aux parents qu'incombe la responsabilité de son comportement.

## 2- ACCUEIL

Nous nous engageons à conduire les enfants de la ligne de déplacements doux avec bienveillance, en toute sécurité et dans le respect du code de la route. Les parents restent seuls responsables du comportement de leurs enfants.

## 3- RESPONSABILITE

En cas d'imprévu majeur nous empêchant de remplir notre fonction de conducteur ou de conductrice pour la tranche horaire convenue, nous nous engageons à trouver un ou une remplaçante.

Sur le plan des assurances (responsabilité civile et accident), les parents gardent toutes leurs prérogatives. Les enfants sont confiés à l'autobus pédestre, au vélobus ou au covoiturage comme s'ils se rendaient à une invitation chez un copain.

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature